



## Mon ancienne mutuelle me demande de l'argent

Par **rgcic**, le **08/03/2016** à **10:33**

Bonjour,

J'ai changé de mutuelle début 2014.

Or, je reçois aujourd'hui un courrier simple de mon ancienne mutuelle me demandant de leur reverser des participations forfaitaires et des franchises médicales couvrant une période entre 2011 et fin 2015.

Est-ce que cela vous paraît normal ? Je ne comprends pas que l'on me demande cela maintenant...

La mutuelle précise qu'elle les a avancés sur ses fonds propres quand les participations et franchises ne pouvaient être prélevées immédiatement sur mes remboursements (tiers payant). Je ne comprends même pas cette phrase! peut-on me demander de rembourser maintenant?

Par avance merci de votre aide.

Bien cordialement,

rgcic

Par **miyako**, le **12/03/2016** à **20:34**

Bonsoir,

Il y a prescription. Les mutuelles ont deux ans pour réclamer des remboursements indus .

Vous leur opposé la prescription biennale .

Amicalement vôtre

suji KENZO